

que la grève de Montréal a été amenée par les émissaires de l'union américaine. Je crois même que la grève était commencée avant qu'on eut fait venir ces étrangers, et je crois que les représentants de Montréal sont aussi de cet avis ; les grévistes les ont fait venir pour tâcher d'arriver à un règlement. Si ceux qui viennent dans le pays à la demande des ouvriers pour mettre fin à une grève doivent être qualifiés d'agitateurs, je ne crois pas que ce langage produise de bons résultats. Il était bien connu à Montréal que cette grève devait avoir lieu cette année.

Le fédérateur des expéditeurs a déclaré qu'elle ne se laisserait plus acculer à la position dans laquelle elle s'est trouvée l'an dernier, alors que la main-d'œuvre était rare, et qu'elle ferait venir des ouvriers de l'étranger sans s'occuper des unions ouvrières. Il y a devant la Chambre un bill à l'effet de constituer légalement la Fédération des expéditeurs, dont le but n'est autre que celui-là. On dit qu'à l'heure qu'il est mille ouvriers de Liverpool sont en route pour venir décharger les navires à Montréal. Les expéditeurs sont peut-être dans leur droit, mais ils s'attaquent aux débardeurs de Montréal.

J'ai surtout pris la parole pour protester contre l'affirmation gratuite que cette grève a été fomentée par des agitateurs étrangers ou que la situation a été aggravée par la présence d'émissaires des Etats-Unis.

Quant à la question d'employer plutôt la troupe régulière à la place de la milice ou des agents de police, permettez-moi de dire qu'on devrait être excessivement prudent quand il s'agit d'autoriser l'emploi de la troupe régulière. L'autorité civile de Montréal a à sa disposition toutes les ressources nécessaires pour maintenir la paix et cette tâche devrait être confiée à des constables spéciaux.

M. MONK : Ecoutez ! écoutez !

M. PUTTEE : Je considère qu'on a tort de recourir à l'armée dans ces questions et je ne crois pas que notre population approuve une pareille démarche.

M. W. B. BROCK (Toronto-centre) : A titre de représentant de Toronto, je crois devoir donner mon opinion sur cette question. Cette grève ne fait pas tort seulement aux marchands et aux industriels du pays, mais aussi à ceux qui ont des produits agricoles à expédier d'un point quelconque du Canada. J'ai lu dans les journaux ce matin que les compagnies de chemins de fer refusent du fret pour Toronto, et à l'heure qu'il est, 1,200 ou 1,300 jeunes gens faisant partie de la milice sont employés à garder les quais à Montréal. Je puis en parler avec connaissance de cause, car une douzaine de mes employés ont été appelés à faire ce service, et ils passent les nuits dehors, par cette froide saison, sans qu'on ait pris les précautions nécessaires pour les protéger contre le froid. Dans des occasions comme celle-ci la ville

M. PUTTEE.

de Montréal devrait augmenter sa force constabulaire et de cette manière la police régulière garderait les quais pendant que les nouveaux constables la remplaceraient dans les autres parties de la ville.

Cette question des unions ouvrières et surtout la manière dont elles sont gouvernées et dirigées, constituent un danger sérieux pour ce pays. C'est la question la plus grave qui puisse nous occuper dans le moment. Quiconque a l'intention de se lancer dans une entreprise doit se dire que dès le début il se trouvera aux prises d'un côté, avec ces agitateurs et de l'autre, avec les politiciens. La question ouvrière est tellement mêlée à la politique que je comprends la difficulté qu'éprouve le gouvernement à intervenir, dans la crainte où il se trouve que son action ne soit mal vue des ouvriers et ne lui aliène les sympathies de cette classe nombreuse d'électeurs.

En dépit de ce que vient de dire l'honorable député de Winnipeg (M. Putte), j'affirme sans crainte d'être contredit, que ces troubles proviennent en grande partie des Etats-Unis. Il est facile de venir dire qu'on n'a rien mis sous les yeux de la Chambre pour établir le fait, mais les journaux sont remplis de preuves à l'appui de ce que je dis. Dans toutes les difficultés ouvrières que nous avons eues, nous avons toujours pu constater que l'esprit dirigeant était de l'autre côté de la frontière. Je suis tout à fait en faveur d'une organisation ouvrière en ce pays, mais elle devrait être sous la direction et la responsabilité de notre population et de notre gouvernement. Nous ne devrions pas être continuellement exposés au danger d'avoir à nous mettre à la remorque d'une organisation étrangère sur laquelle notre influence est nulle. Un jour viendra peut-être, où nous serons obligés de prendre les armes pour défendre le pays contre l'état de choses que cette anomalie aura créé. C'est dès à présent que le gouvernement devrait s'emparer de cette question. Je n'ai pas à dire comment la chose peut se faire, mais lui doit le savoir. La question ouvrière devrait être réglée en dehors de toute préoccupation politique, dans l'unique but de faire cesser le malaise qui règne dans le pays.

A l'heure qu'il est il est difficile de dire quand l'autorité civile doit céder la place à l'autorité militaire. Je crois fermement que dans le cas actuel, les autorités civiles de Montréal étaient en état de régler la difficulté. Je crois aussi, comme l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) que le simple particulier a des droits. J'admets qu'une organisation ouvrière en a aussi. Mais quand cette dernière entreprend d'empiéter sur les droits des particuliers, l'Etat devrait intervenir pour faire cesser cet empiètement.

Aux Etats-Unis, la grande difficulté consiste dans le manque d'autorité de la part du pouvoir central. Dans ces occasions, ce ne sont pas les ouvriers, ce ne sont pas les